



Egalité de genre et transition écologique : pourquoi croiser leurs enjeux ?

Aminata Niakaté, co-rapporteuse du Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour le rapport "Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique"

mardi 30 septembre 2025
de 9h00 à 10h34
à l'Espace 34 et en distanciel

Evènement en partenariat avec le Haut fonctionnariat à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations (DRH/HFED)

Qui sommes-nous ?



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE



Secrétariat
général



Service de la
transformation
ministérielle et de
l'animation du
réseau (STMAR)



Sous-direction de
l'innovation pour les
transformations (SDIT)



Qui sommes-nous ?



La Fabrique d'innovation pour les transitions est axée sur l'accompagnement des transformations au service de la transition écologique, de la conduite de projet, de l'impact sur les territoires, de sujets émergents (sciences comportementales...).

**Acculturer &
monter en compétences
sur les transitions**

**Expérimenter &
faire émerger des
projets dans les
territoires**

**Transmettre des
outils & partager
des ressources**

 **Des formats proposés à tous les agents des ministères Aménagement du territoire et Transition écologique et des actions ciblées vers des acteurs des transitions !**

Une offre et des méthodes pour accompagner les transformations et partager sur les enjeux de transitions



Les Matinales des transitions

Des cycles de webinaires inspirants

Le mois de l'innovation publique : programmation spéciale

Des parcours sur-mesure

Des webinaires d'actus' pour les Préfets

Les Dialogues écolonomiques

Cycle supérieur du développement durable



Le programme Expé

**Le programme Sciences comportementales au
service des transitions**



La boîte à outils d'intelligence collective

Les podcasts des transitions

Le centre de ressources FiT

Quelques mots sur notre rendez-vous



Une diversité d'expériences : ateliers collaboratifs, sessions de créativité, conférences interactives, jeux sérieux, conférences dessinées, et bien d'autres.

MATTE

30 septembre 2025

RAPPORT ET AVIS

« Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique »

Rapport et avis adoptés le 14 mars 2023

Rapporteur.es :

Antoine GATET, groupe Environnement et Nature

Aminata NIAKATE, groupe Artisanat et professions libérales

Présentation du CESE



Présentation du CESE

DDFE



<https://www.lecese.fr/videos/CeseenBref.mp4>

DEFINITIONS

Le genre¹ sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. Ces attributs, les opportunités et relations qui y sont liées sont socialement construits et appris à travers les processus de socialisation. Ils sont ponctuels, variables et liés à un contexte spécifique. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et estimé chez une femme ou un homme dans un contexte donné.

Le sexe se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les femmes des hommes comme les organes reproductifs, les chromosomes, les hormones, etc. Le sexe est généralement attribué à la naissance. Il peut changer dans le cas des personnes nées avec les caractéristiques sexuelles d'un sexe et l'identité de genre de l'autre.

L'identité de genre est la conviction intime et personnelle de se sentir « homme », « femme », ni l'un ni l'autre ou les deux à la fois. C'est un sentiment profond et fort, qui ne se contrôle pas et qui ne se choisit pas. Souvent, ce sentiment est en accord avec le genre donné à la naissance sur la base des organes génitaux, parfois il ne l'est pas.

Les inégalités de genre sont les inégalités causées par cette bi-catégorisation hiérarchisée entre les sexes. Ce sont l'ensemble des disparités sociales, économiques et juridiques qui défavorisent un sexe par rapport à un autre. Ces écarts de traitement et de droits, majoritairement en défaveur des femmes, et qui les empêchent de se réaliser, se retrouvent aussi bien dans des théories scientifiques, philosophiques ou religieuses que dans les faits, dans de nombreux domaines. Ces inégalités s'observent dans tous les pays du monde, que ce soit dans les médias, les arts, l'économie, les études, l'accès aux droits et les salaires mais aussi la sexualité, la justice, les mariages arrangés et/ou forcés.

DEFINITIONS

Sexisme

- **Le sexisme** regroupe à la fois des croyances et des comportements qui tendent à stigmatiser, à délégitimer, à inférioriser les femmes en raison de leur sexe. Ses manifestations sont très diverses et prennent la forme d'un continuum : des formes à l'apparence anodine (stéréotypes, « blagues », remarques, paternalisme) jusqu'aux plus graves (discriminations, violences).
- **L'agissement sexiste** (art L. 1142-2-1 du Code du travail ; loi du 8 août 2016 dite loi Travail) consiste en « tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Discriminations

- **Les discriminations** sont des actes prohibés par la loi, qui consistent en une différence injustifiée de traitement pratiquée aux dépens d'une personne ou d'un groupe de personnes selon des critères précis. Elle est passible de poursuites.
- En 2017, on compte 24 critères visés par la loi dont : le sexe, la situation de grossesse, l'origine, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, l'âge...
- Les situations visées par la loi recouvrent notamment, dans le domaine du travail : l'accès à un emploi, accès à une promotion, accès à une formation, sanction disciplinaire, licenciement...
- L'article L.1132-1 du code du travail énumère les critères prohibés et situations visées.
- Une pratique discriminatoire fait l'objet d'une répression pénale allant jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

DEFINITIONS

Harcèlement sexuel

- « I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une **personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste** qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- L'infraction est également constituée :
 - 1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
 - 2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.
- II. - Est assimilé au harcèlement sexuel **le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle**, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »

Parité

- **La parité** signifie que chaque sexe est représenté à égalité. C'est un instrument au service de l'égalité. La parité est souvent une condition nécessaire de l'égalité, mais non suffisante. Ainsi, une assemblée peut être paritaire, mais si les hommes occupent toutes les fonctions de décision et les femmes celles d'exécution, elle ne sera pas égalitaire.

Agression sexuelle

Atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise, sur une des cinq 5 zones : fesses, sexe, sein, bouche, entre les cuisses.

QUIZ

Où en est-on en matière d'égalité ?

QUIZ

A votre avis, à ce rythme, combien d'années faudrait-il pour combler les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde ?

A : 50 ans

B : 90 ans

C : 105 ans

D : 132 ans

QUIZ

Réponse D : 132 ans – *Chiffres 2022 Forum économique Mondial*

- **267 ans** pour l'égalité économique.
- **12 ans** pour l'éducation.
- **130 ans** pour atteindre la parité dans les décisions politiques du plus haut niveau.

QUIZ

Entre 2000 et 2011, de combien de minutes le temps consacré aux tâches domestiques, par les hommes, a augmenté ?

A : 0 B : 1 min C : 32 min D : 56 min

QUIZ

Réponse B : 1 min

*Au sein des couples où les deux travaillent, les femmes consacrent en moyenne **3 heures 27** de leur journée aux tâches domestiques, contre **2 heures 1** pour les hommes.*

*Soit **1h26** de différence par jour.*

QUIZ

Lors du cyclone ayant frappé le Bangladesh en 1999, quelle fut la proportion de femmes parmi les 140 000 victimes ?

A : 65% B : 75% C : 90 %

QUIZ

Réponse C : 90% – *chiffre de l’OMS dans son rapport de 2016 « changement climatique, genre et santé ».*

Le Bangladesh constitue un des premiers cas chiffrés disponibles en même temps qu’un bon exemple des effets des inégalités de genre sur la gestion d’une catastrophe naturelle.

En effet, ce taux hallucinant est directement corrélé au rôle social inégalitaire assigné aux femmes dans ce pays :

- d’abord elles restent sur place pour prendre en charge les enfants et les personnes âgées peu mobiles. Elles ont parfois besoin d’une autorisation maritale pour se déplacer,
- Ensuite elles n’ont pas bénéficié des informations pour évacuer,
- Aussi, elles ont souvent été empêchées d’apprendre à nager du fait de normes sociales, etc.

Précisons que le rapport rappelle aussi qu’en cas de catastrophe, les violences sexistes et sexuelles à l’encontre des femmes sont démultipliées.

QUIZ

Lors de la COP26 sur le climat de Glasgow en 2021, quelle était la proportion des femmes parmi les déléguées de gouvernement ?

A : 12% B : 33% C : 42 %

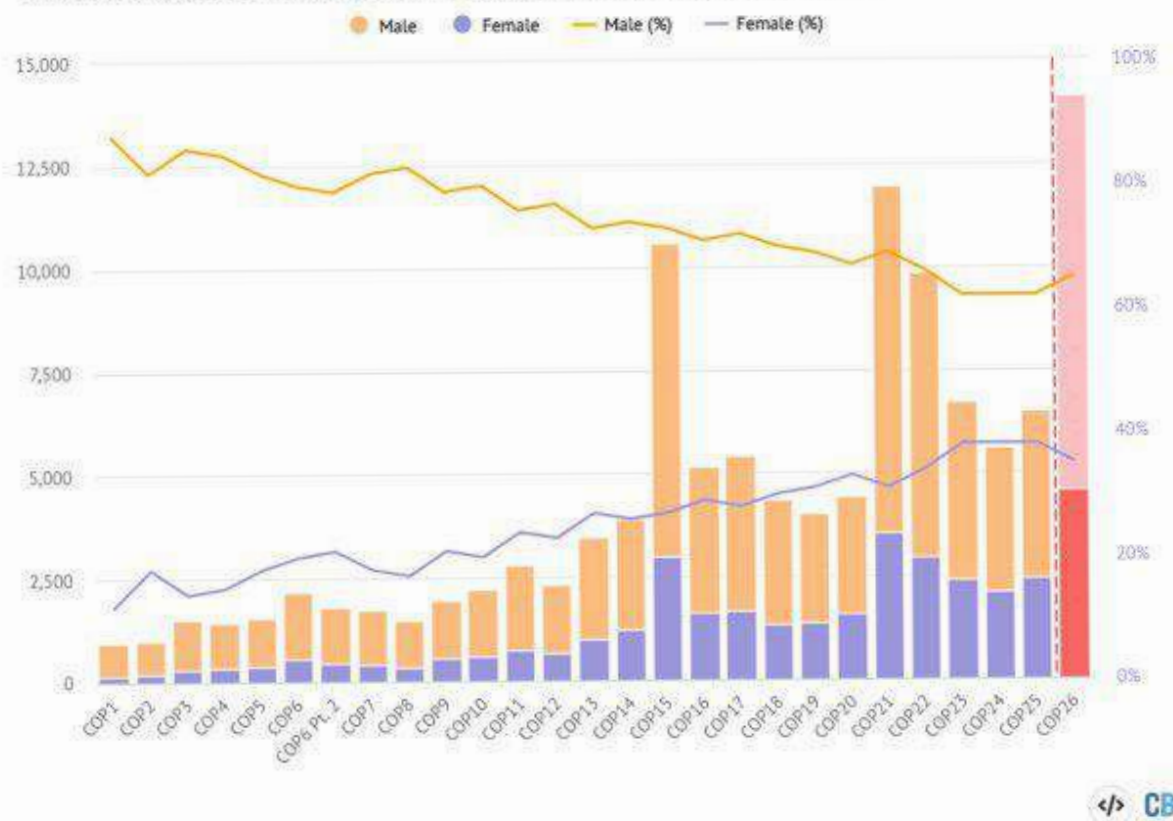
QUIZ

La bonne réponse est la réponse B ! 33 % pour l'ensemble des délégations.

La délégation française à la COP 26, était composée soit 58 % d'hommes et 42 % de femmes.

Et ce chiffre a progressé : dans les années 1990, les délégations de la COP étaient composées en moyenne de 88 % d'hommes et de 12 % de femmes.

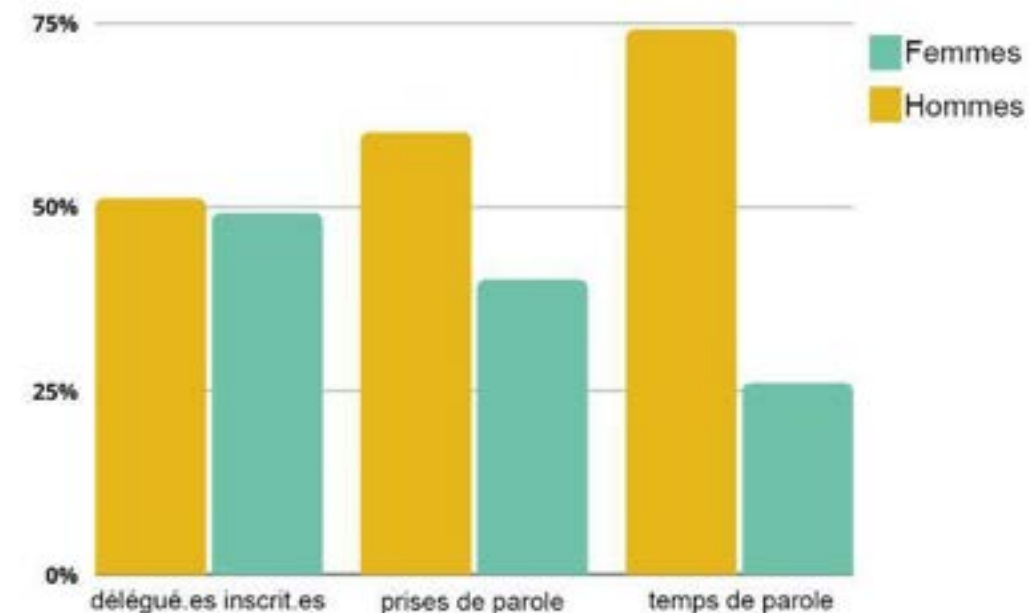
The changing gender balance of named party delegations since COP1 in 1995



Une étude d'ONU Climat révèle en effet que, **dans le cadre des sessions préparatoires à la COP 26 de mai et juin 2021, qui se sont tenues en ligne, alors que les hommes représentaient 51 % des délégués et déléguées gouvernementaux inscrits, ils étaient 60 % des orateurs actifs en séance plénière et s'exprimaient pendant 74% du temps**

Figure 1

Participation et temps de parole des délégations lors des réunions plénières de mai-juin 2021 selon le sexe



« Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique »

Rapport et avis adoptés le 14 mars 2023

Rapporteur.es :

Antoine GATET, groupe Environnement et Nature

Aminata NIAKATE, groupe Artisanat et professions libérales

CADRE DE TRAVAIL 2022 – 2023

- Saisine d'initiative de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité 25 janvier 2022
- 48 personnes auditionnées
- 15 mois / 40 réunions de travail
- Rapport et avis adoptés à l'unanimité en mars 2023



TRAVAUX ET AUDITIONS
HCR - Céline SCHMITT -
Inégalités de genre et
transition écologique →



TRAVAUX ET AUDITIONS
CNRS - Mme Pruvost -
Inégalités de genre et
transition écologique →



TRAVAUX ET AUDITIONS
Catherine Larrère -
philosophe - Inégalités de
genre et transition
écologique →



TRAVAUX ET AUDITIONS
AFD - Inégalités de genre
et transition écologique →



TRAVAUX ET AUDITIONS
ONU Femmes France -
Fanny BENEDETTI -
Inégalités de genre et
transition écologique →



TRAVAUX ET AUDITIONS
ADEME - Valérie QUINIOU -
Inégalités de genre et
transition écologique →



► Contexte

- **Les femmes sont surexposées aux effets du changement climatique :**
 - 70 % des pauvres dans le monde sont des femmes
 - 96% des victimes des inondations liées au typhon sur les îles Salomon en 2014 étaient des femmes et des enfants (causes ?)
 - Lors de la canicule de 2003 la surmortalité a davantage touché les femmes que les hommes (+ 70% / femmes, + 40% / hommes)
- **Les femmes sont trop peu associées à l'élaboration des solutions :**
 - Seulement 35 % de femmes dans les délégations à la COP 26
 - 20 % des maires de communes sont des femmes

► Contexte

Pourtant

- Elles se retrouvent **en première ligne des dégradations environnementales**,
- Les femmes sont **les premières actrices** : porteuses de projets pour la protection des ressources, protéger environnement et santé de leurs familles
- **Les luttes environnementales sont concomitantes avec des combats féministes** : l'écoféminisme est apparu dans les 70/80 : analogies entre l'exploitation des ressources naturelles par l'industrie et l'exploitation du corps et du travail des femmes, pas dissociable de la domination patriarcale.
- **La question du genre s'impose de manière croissante** dans les débats sur l'environnement depuis la déclaration de Rio de 1992
- **L'ensemble des textes internationaux s'accorde sur le constat d'un impact différencié** des questions environnementales et climatiques sur les femmes et les hommes...
- ... et reconnaissent tous **l'importance de l'intégration du genre dans les politiques d'environnement et de développement** à mettre en place.



« Les indicateurs liés à l'environnement concernant spécifiquement les femmes et les filles ou nécessitant une ventilation par sexe, ne représentent que 3 % des 231 indicateurs des ODD »



► Programme d'auditions / 6 thématiques

Thématique n°1 - Réflexions philosophiques (écoféminismes)

Objectif : dresser un panorama général de l'histoire des réflexions autour des questions environnementales et de genre.

- **Catherine Larrère**, philosophe, spécialiste des questions éthiques et politiques liées à la crise environnementale et aux nouvelles technologies.
- **Geneviève Pruvost**, chargée de recherche au CNRS / Féminisme de la subsistance
- **Jeanne Burgart-Goutal**, Philosophe, Professeure agrégée de philosophie, autrice de "Être écoféministe: théories et pratiques " 2021
- **Sandrine Rousseau**, maitresse de conférence en économie, candidate à la primaire présidentielle pour le Pôle écologiste



+ Séance d'arpentage de l'ouvrage d'**Emilie Hache**, « *Reclaim* », recueil de textes écoféministes.

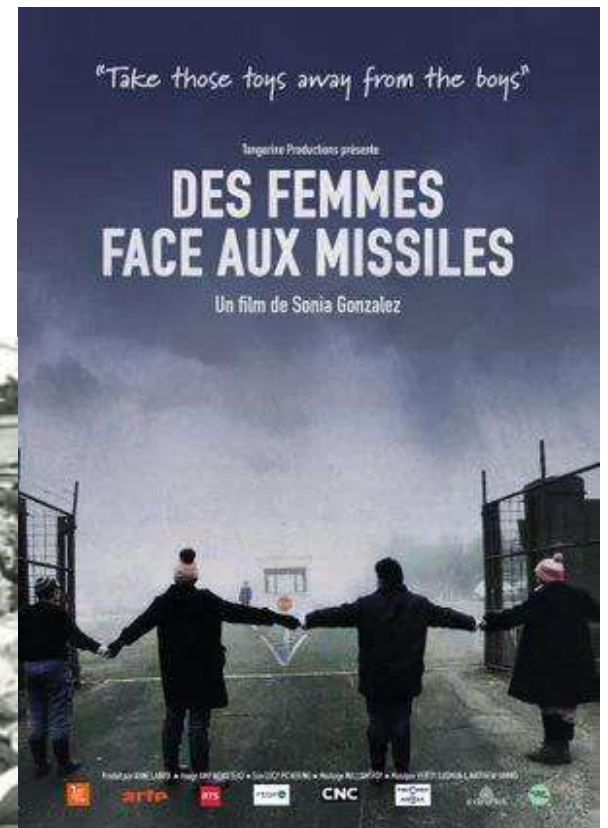


L'écoféminisme, combinaison des termes « écologie » et « féminisme », analyse conjointement des liens entre la domination des hommes sur les femmes et la domination sur la nature. Il interroge le modèle économique perçu comme responsable de la crise écologique, de l'oppression des femmes dans les sociétés patriarcales comme des phénomènes qui relèvent d'une même matrice idéologique et constituent l'expression d'une même violence. L'écoféminisme se décline de manière plurielle, tant dans sa pensée conceptuelle que dans les mouvements qui s'en inspirent ou s'en revendiquent [cf. *infra* et annexe 1 : la pensée écoféministe et les mouvements fondateurs dans le monde].

Gros plan sur l'incroyable mouvement qui s'est opposé au déploiement nucléaire au Royaume-Uni dans les années 1980. Exclusivement féminin, il a fait date dans l'histoire du féminisme et du mouvement écologique. Greenham-Common



Marche des femmes sur le Pentagone, novembre 1980. Photo Henry, Diana Mara. Special Collections and University Archives, University of Massachusetts Amherst Libraries.



► Programme d'auditions / entretiens thématiques

Thématique n°2 - Constats sur les impacts différenciés du changement climatique et des questions environnementales

Objectif : analyser les données et constats sur l'impact différencié du changement climatique et des questions environnementales

- **Fanny Petitbon**, responsable plaidoyer **CARE France**
- **Céline Schmitt**, porte-parole **HCR France**
- **Patricia Spadaro**, chargée de plaidoyer migrations internationales au Secours Catholique **Caritas France**
- **Armelle Lecomte**, responsable du plaidoyer climat énergie **d'OXFAM France**
- **Yves Raibaud**, spécialiste de la géographie du genre, maître de conférences et chercheur à l'**université Bordeaux Montaigne**, a été chargé de mission égalité femmes-hommes auprès de collectivités
- **Christelle Cazabat**, cheffe du département recherche de l'**International Displacement Monitoring Center (IDMC)**

► Programme d'auditions / entretiens thématiques

Thématique n°3 - Acculturation de la DDFE aux enjeux de la transition écologique

Objectifs : acculturation collective sur les enjeux climatiques (rapport GIEC) et sur les politiques à venir de transition écologique

- **Valérie Quiniou**, directrice exécutive prospective et recherche de l'ADEME, qui a contribué à l'élaboration des 4 scénarios « Transition 2050 » de l'ADEME
- **Valérie Masson-Delmotte**, membre du Haut conseil pour le Climat et du GIEC

Thématique n°4 - Les inégalités professionnelles dans les métiers de la transition écologique

Objectifs : analyser les questions d'égalité dans les métiers verts et l'impact de la transition écologique sur l'emploi des femmes et l'égalité professionnelle, incluant les questions de formation.

- **Maryse Huet** – Association Lasaire
- **Sophie Margontier** – Observatoire des métiers verts
- **Sixtine Prioux, Maryse Degardin, Inès de Rancourt** – CIVAM Campagnes vivantes



► Programme d'auditions /entretiens thématiques

Thématique n°5 - Acteurs institutionnels : quelle prise en compte du genre dans l'action des pouvoirs publics contre la crise climatique et dans la transition écologique, à l'international et en France ?

Objectifs : récupérer des éléments de constat et de préconisation sur la prise en compte du genre dans l'action publique relative au changement climatique, sur le plan international (dans le cadre de l'ONU, des COP, de l'aide au développement), national (ministère, collectivités territoriales).

- **Fanny Benedetti** – ONU Femmes
- **Philippe Galland** – Agence Française de Développement
- **Emma Letellier** – Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne
- **Hélène Fernandez** – Ministère de la Transition Ecologique
- **Christine Guillemaut** – Ville de Paris / **Héloïse Roman** – Ville de Genève

Thématique n°6 - Acteurs privés : quelle prise en compte de la question?

Objectif : obtenir des éléments de réflexion, et des pistes de préconisation, sur la manière dont la RSE/RSO, le dialogue social, peuvent intégrer la dimension du genre dans leur démarche de réduction de leur empreinte écologique.

- **Alexandre Florentin** – Carbone4
- **Jonathan Maher / Rachel Barré** – L'Oréal
- **Gille Bon-Maury** - RSE France

RAPPORT

*« Inégalités de genre, crise climatique
et transition écologique »*



PARTIE 1 : Inégalités de genre et crise climatique : une intégration formelle dans la politique internationale qui peine encore à trouver ses traductions concrètes

A. Une reconnaissance ancienne et documentée du sujet sur le plan international

- L'impact différencié H/F des effets du CC renforce les inégalités et aggrave les violences basées sur le genre, impact sur la santé de femmes
- Dimension genrée des pratiques et luttes environnementales, écoféminismes : comportements plus écologiques des femmes, luttes écoféministes prospèrent dans le Sud.

B. Une question inégalement intégrée dans les objectifs politiques internationaux

- Dans les objectifs politiques d'égalité et de droits humains : une reconnaissance forte et continue
- Le genre dans les politiques internationales de développement : de l'Agenda 21 aux Objectifs de développement durables (ODD)
- Dans les politiques écologiques : des « plans d'action genre » au titre des conventions climat et biodiv.
- La place des femmes dans les instances de gouvernance : l'exemple de la gouvernance climat au niveau international

C. Une mise en œuvre concrète des engagements internationaux en demi-teinte

- Projets de développement environnementaux et diplomatie féministe: une intégration volontariste du genre par la France et les ONG qui reste à renforcer : L'AFD est quasiment le seul acteur de l'aide publique au développement qui inclut le genre dans ses programmes.
- Déplacés environnementaux : un enjeu de genre de premier plan insuffisamment anticipé, les femmes premières victimes

1 – Les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement s'additionnent aux inégalités sociales et environnementales préexistantes, les amplifiant de manière disproportionnée et accentuant des inégalités de genre déjà très marquées.

En France, les femmes sont déjà fragilisées par :

- **les inégalités de revenus** : près de 30 % de différences salariales,
- **Les inégalités de pauvreté** : 70 % des personnes pauvres sont des femmes,
- **Les inégalités professionnelles et domestiques** : les femmes effectuent près de 70 % du travail domestique, la charge exclusive des enfants en situation de famille monoparentale (83 %),
- **Les inégalités en matière de propriété et de patrimoine**, leur moindre accès au crédit, etc.

= La transformation écologique et sociale est impossible dans une société inégalitaire

= Penser cette transformation sans y intégrer la lutte contre les inégalités peut renforcer ces inégalités

2 – Les violences faites aux femmes et aux filles sont démultipliées dans les situations de crises environnementales

Les tensions liées aux pénuries trouvent un exutoire dans les violences de genre exercées par les hommes, favorisées par la désorganisation des structures sociales.

L'accès entravé aux ressources naturelles peut générer des conflits d'usage entre les populations, développant ces violences.

OCDE 2021 « Egalité femmes hommes et environnement, accumuler les connaissances et les politiques publiques pour atteindre les ODD » : tableau synthétique des types de rapports d'interactions entre violence sexistes et questions environnementales

Questions environnementales et menaces qui exacerbent les tensions	Effets associés qui exacerbent l'inégalité entre les sexes	Dimensions de la violence sexiste
• Rareté des ressources • Accès restreint aux ressources naturelles/au contrôle de ces ressources	• Insécurité alimentaire • Stress des ménages • Conflit intercommunautaire	• Violence conjugale • Mariage des enfants • Sexe transactionnel contraint • Enlèvement et viol
• Déforestation • Dégradation des sols • Changement d'affectation des terres • Désertification Zones humides • Sécheresses	• Les femmes et les filles parcourent de plus longues distances pour collecter des ressources, en particulier lorsqu'elles sont de plus en plus rares ou soumises à des restrictions • Baisse de l'espérance de vie et de la qualité de vie	• Femmes et filles exposées à des violences sexuelles et à des enlèvements en cours de route • Les femmes perdent l'accès direct aux ressources naturelles, ce qui entraîne la violence économique sexiste • Mariées-enfants (Chamberlain, 2017⁽⁶⁾)
• Extraction non durable • Écodélinquance • Érosion de la biodiversité	• Accaparement et dépossession de terres • Militarisation • Abus de drogues et d'alcool • Migration/déplacement	• Violence sexuelle Trafic sexuel (y compris prostitution forcée) • Les femmes perdent l'accès direct aux ressources naturelles, ce qui entraîne la violence économique sexiste
• Catastrophes météorologiques • Élévation du niveau de la mer • Changement climatique • Conflits liés au climat	• Destruction des ressources naturelles qui sous-tendent les moyens de subsistance (entraînant raréfaction et pauvreté) • Dommages aux services d'infrastructure • Déplacement et perturbation des communautés	• Femmes et enfants exposés à des violences sexuelles et conjugales dans les camps d'évacuation et à l'extérieur de ces camps Accès (ou disponibilité) inéquitable aux services de réadaptation, à l'information ou à l'appui • Sexe transactionnel contraint
• Augmentation de la pollution des océans (plastiques) • Augmentation des déchets terrestres • Absence d'eau potable et d'assainissement	• Destruction irréversible de la biodiversité • Détérioration de la santé • Baisse de la qualité de vie et de l'espérance de vie • Perpétuation de la reproduction sociale de la pauvreté	• Les femmes perdent l'accès direct aux ressources naturelles, ce qui entraîne la violence économique sexiste
• Pauvreté énergétique • Augmentation de la pollution atmosphérique (imputable à l'agriculture, aux transports et à l'énergie) • Pollution due aux procédés industriels • Densité accrue dans les villes	• Accroissement des conflits pour les ressources en raison de l'épuisement insoutenable de ces ressources • Augmentation de la pauvreté • Obstacles à l'éducation (en particulier pour les jeunes filles - Diminution de l'autonomisation des femmes en raison de la baisse des taux d'éducation) • Exposition à des produits chimiques dangereux • Baisse de la qualité de vie • Baisse de la qualité de la santé	• Augmentation de la violence sexiste • Maintien de l'assujettissement des femmes en raison de faibles taux d'éducation
• Chaînes de consommation et de production non durables	• Augmentation de la pauvreté des femmes	• Exploitation accrue • Abus de main-d'œuvre

3 – Les questions de santé-environnement sont genrées

Plan national santé-environnement 2020-2024

Il étudie l'**exposome** : ensemble des expositions chimiques physiques, biologiques mais aussi celles liées au cadre de vie et de travail auxquelles un individu est soumis tout au long de sa vie.

Conclusions du groupe « Genre et recherche en santé » du comité d'éthique de l'INSERM :

Les effets sanitaires liés aux dégradations de l'environnement (polluants physiques, chimiques et microbiologiques) et les expositions liées aux activités professionnelles et domestiques n'ont pas les mêmes répercussions sur la santé des femmes et des hommes, ce qui provoque des situations d'inégalités de santé.

Catherine Vidal, neurobiologiste à l'INSERM :

« Ces études mettent en lumière une dimension genrée des effets nocifs de l'environnement sur la santé, les produits n'impactant pas les femmes et les hommes de la même manière, avec une vulnérabilité particulière des femmes enceintes ».

4 – Une dimension genrée des luttes et pratiques environnementales

« L'origine sociale ou le revenu sont moins décisifs dans la sensibilité aux questions environnementales que le genre »

- Des comportements genrés en matière de consommation :

La féministe Carole J Adams a établi un lien entre les comportements de domination des hommes sur les femmes, la domination sur les animaux et l'alimentation « virile » carnée

- Les comportements vis-à-vis de la nature sont nettement différenciés entre les sexes :

La socialisation des filles et des garçons, du fait des stéréotypes de genre, poussant ces derniers aux comportements considérés comme virils, généralement plus polluants (pratique des sports motorisés).

- Les femmes, actrices du changement et du militantisme écologique :

La crise écologique touche de plein fouet les domaines traditionnellement dévolus aux femmes : soigner, nourrir, protéger. Cette position de première ligne conduit les femmes à s'investir dans les luttes environnementales pour préserver leur milieu de vie, la santé de leur communauté et défendre leurs droits. **Elles ne le font pas par « essence » mais par expérience et socialisation.**

Expl. : 70 % des salariés et salariées du secteur associatif dans ces domaines sont des femmes

Expl. Evolution de l'agroécologie et rôle des Femmes en agriculture

La dimension genrée des luttes et pratiques environnementales : la mise en lumière de la pluralité des expériences écoféministes

L'expérience directe des femmes dans leurs fonctions de *care* forme le terreau de l'écoféminisme qui pose comme principe et comme analyse le double asservissement des femmes et de la nature par le patriarcat et pose les fondements de combats et réflexions alternatives collectives vers un autre modèle social, culturel, économique et politique.



« Il ne peut y avoir de libération pour les femmes ni de solution à la crise écologique dans une société dont le modèle traditionnel est fondé sur la domination ».

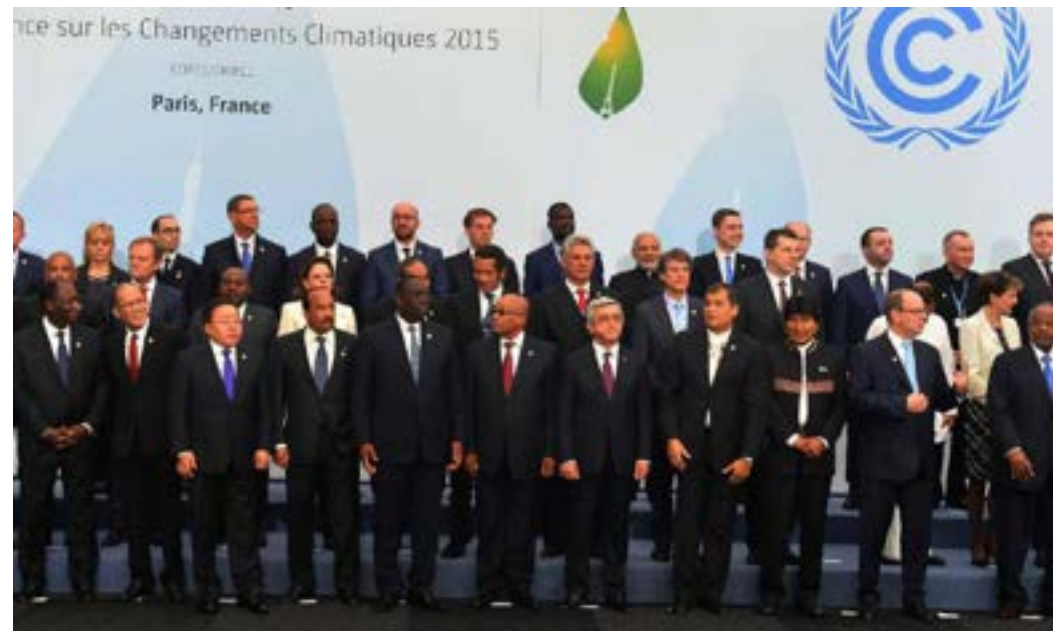
RADFORTH-RUETHER Rosemary, "New Woman, New Earth. Sexist Ideologies and Human Liberation", Beacon Press, 1975

5 – Lier écologie et genre : un objectif assigné par l'ensemble des politiques internationales (diplomatie féministe)

- Dans les objectifs politiques d'égalité et de droits humains
- Dans les objectifs politiques de **développement**
- Dans les objectifs politiques d'**environnement** : climat et biodiversité



Convention sur la
diversité biologique





1992 - 2000

→ Chapitre 24 de l'Agenda 21 de 1992, « **Action mondiale en faveur de la participation des femmes au développement durable et équitable** »



2000 - 2015

→ Le troisième des 8 OMD de 2000 était consacré à la « **promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'ici 2015** ».



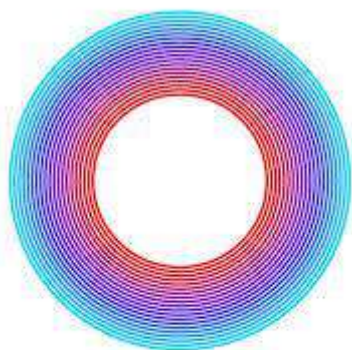
2015 - 2030

constatent que « *les inégalités entre les sexes constituent toujours un problème de taille* », et réaffirment encore une fois que « *réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des ODD* ».

Bilan à mi-parcours OCDE 2021 : on ne dispose d'aucune donnée sexospécifique pour les indicateurs de huit des neuf ODD liés à l'environnement



1992



LIMA COP20 CMP10
CONFERENCIA DE NACIONES UNIDAS
SOBRE CAMBIO CLIMÁTICO 2014

2014

→ premier programme de travail de Lima sur le genre et le changement climatique



Sur 160 **plans d'action climat nationaux** présentés par les États, seuls 61 (soit 38 %) mentionnent explicitement les termes «femmes » ou «genre», et seuls 31 plans référencent une dimension genre à la fois pour la composante d'atténuation (efforts de réduction des émissions) et d'adaptation.

premier « **Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes** »

5 domaines prioritaires :

- Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication ;
- Représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes ;
- Cohérence dans les travaux des organes de la Convention
- Financement et renforcement des capacités
- Suivi et présentation des rapports





Convention sur la
diversité biologique



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008

« **plan d'action sexospécifique** »- 2008
Cahier technique en 2010 : outil d'aide
au développement des Stratégies et
plans d'action nationaux pour la
diversité biologique



« **Plan d'action 2015-2020
pour l'égalité entre les
sexes au titre de la
convention sur la diversité
biologique** »



**UN BIODIVERSITY
CONFERENCE**
Investing in biodiversity for people and planet



« **état d'avancement du plan
d'action 2015-2020** » :

seuls 11 rapports de mise en œuvre ont été présentés pour la réalisation de ce document donc très partiel, dont seulement cinq provenant d'États (Brésil, Éthiopie, Irak, Suède et Venezuela), le reste provenant d'ONG, d'organisations intergouvernementales et de communautés locales.

QUIZ

A combien s'élève, sur une vie, l'écart de rémunération entre femmes et hommes ?

A : 100.000€ B : 200.000€ C : 300.000€ D : 400.000€

QUIZ

Réponse C : 300.000€

Soit 600€/ mois, 8000€/ an

Soit



QUIZ

Quel pourcentage des métiers sont mixtes ?

A : 17% B : 21% C : 45% D : 57%

QUIZ

Réponse A : 17% des métiers sont mixtes

- *99,9% des assistantes maternelles sont des femmes.*
- *50% de femmes et d'hommes infographistes.*
- *99,6% des charpentiers sont des hommes.*

QUIZ

Quelle est la part des femmes dans les « métiers de l'économie verte » en France ?

Ces métiers regroupent d'une part les métiers dits « verts », dans le secteur de l'eau, des déchets, de la protection de la nature, et d'autre part les métiers « verdissants », particulièrement concernés par les effets de la transition écologique : énergie, industrie, extractivisme, transport, agriculture.

A : 18% B : 23% C : 43 %

QUIZ

Réponse A : 18% *chiffres ONEMEV du MTE*

Les données 2017 de l'Organisation Internationale du Travail présentent des constats similaires dans les pays de l'OCDE : par exemple, les femmes occupent en moyenne moins de 10 % des emplois dans la construction, 22 % des emplois dans les transports. Elles ne représentent que 30% des nouvelles installations en agriculture depuis plusieurs années.

L'ensemble de ces chiffres contraste avec ceux des secteurs de la santé, de l'enseignement et des activités sociales, où les femmes sont en revanche présentes à hauteur de 70 %.

La réalité de ces chiffres reflète bien les effets liés aux stéréotypes de genre dans l'orientation et l'insuffisance de mixité des métiers : aux hommes le technique et l'ingénierie, aux femmes le « care » autrement dit le soin aux autres.

PARTIE 2 : Inégalités de genre et droits des femmes : les grands oubliés des politiques nationales de transition écologique

A. Les activités économiques concernées par le changement climatique et la transition écologique : une prise en compte du genre dans les pratiques sociales et environnementales qui rencontre certaines limites

- **L'enjeu de l'égalité dans les activités dont la transition est la plus nécessaire** : énergie, bâtiment, transport, agriculture, industrie, extraction

(OIT 2017) : Construction : < 10 % des emplois / Transports : 22 % / Énergie : 8 % / santé, enseignement, activités sociales : 70 %.

- **Sous-représentation des femmes dans les métiers « verts » et « verdissants »** : une collecte de données ne permettant pas une analyse sexospécifique complète
- **Les obligations environnementales des entreprises, le dialogue social et la RSE** : un croisement difficile des thématiques avec des bilans et des actions en silos
- **L'impact du changement climatique sur les conditions de travail des femmes**
- Exemple de l'évolution de la **place des femmes dans l'agriculture** : une prise en main volontariste de femmes en agriculture biologique et agroécologique

30% des nouvelles installations en agriculture. 29,5 % « exploitations et entreprises agricoles dirigées par une équipe féminine ou mixte ». 26,2 % de l'effectif des chefs d'exploitation. Que de 5,1 % à diriger des entreprises agricoles.

6 – Au niveau national : un enjeu d'égalité dans l'adaptation des activités économiques et des métiers aux nécessités de la transition écologique

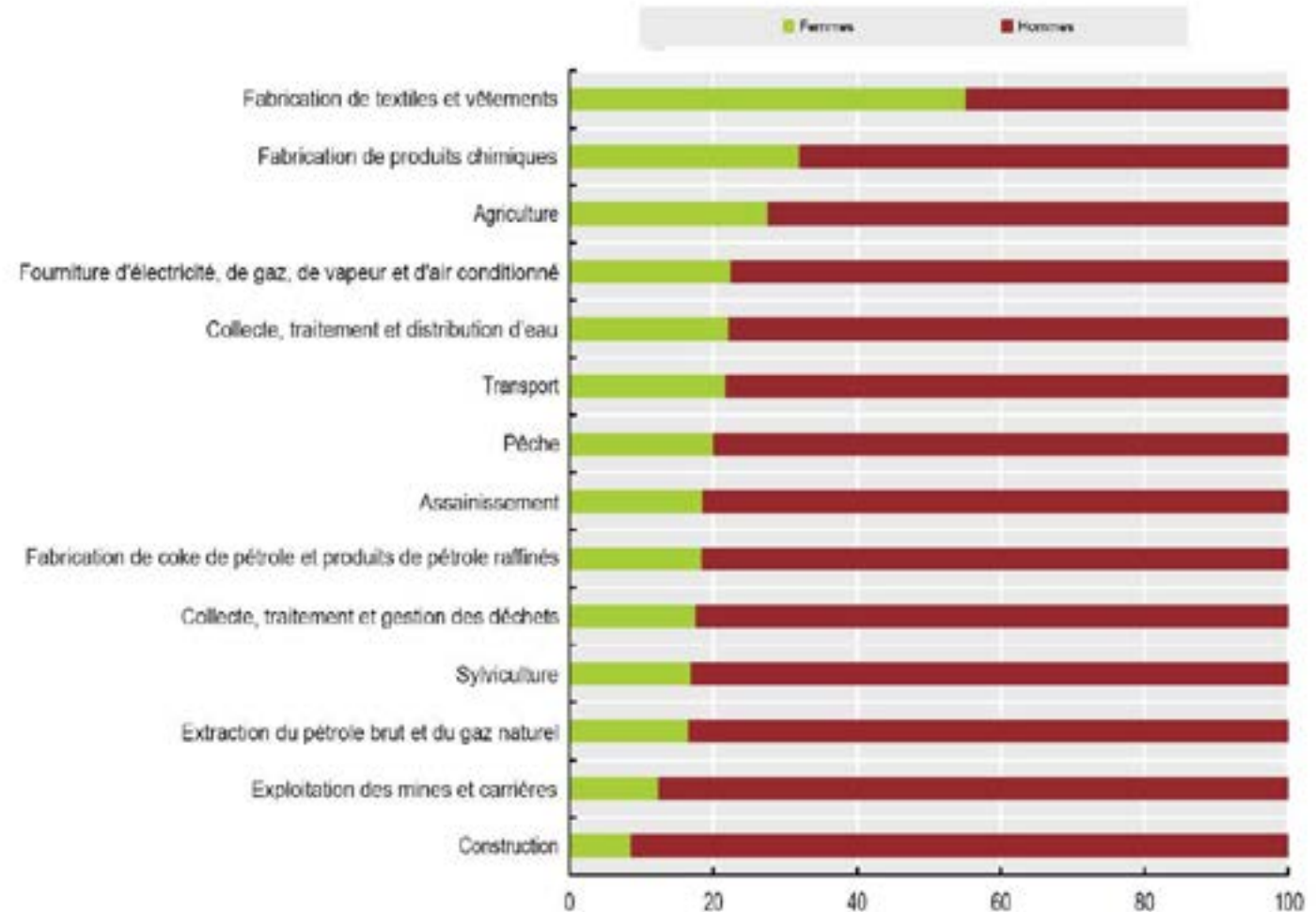
L'enjeu de l'égalité dans les activités dont la transition est la plus nécessaire : « verdissants »

Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans les secteurs d'activités les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES), secteurs les plus touchés par les nécessités de transition.

Energie, construction, transport, agriculture, industrie, extraction

Part de femmes (OIT 2017) :
Construction : < 10 % des emplois /
Transports : 22 % / Énergie : 8 %
Santé, enseignement, activités sociales : 70 %

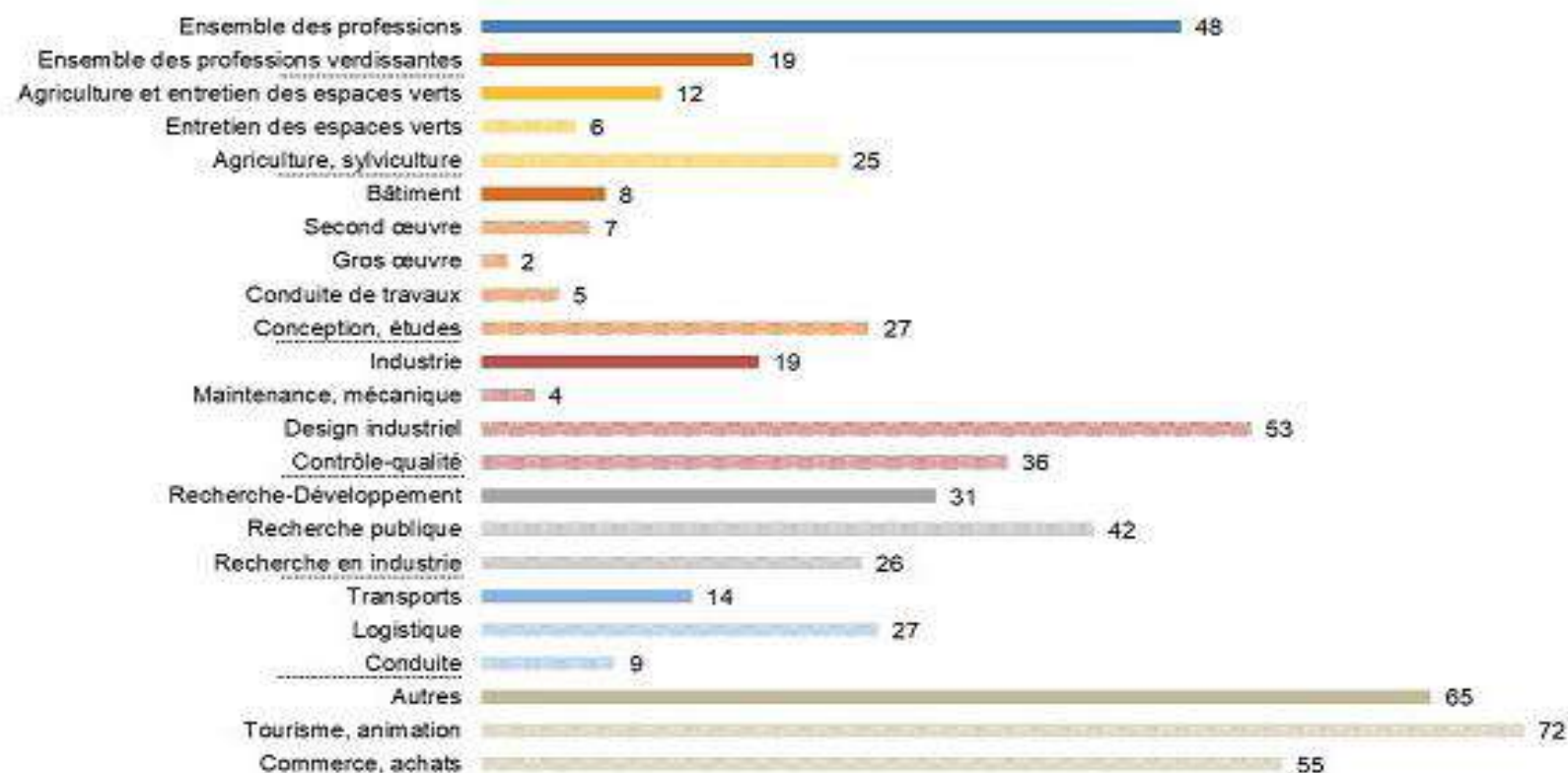
Graphique 3.13. Représentation des hommes et des femmes dans certaines activités économiques des pays de l'OCDE (données de 2017)





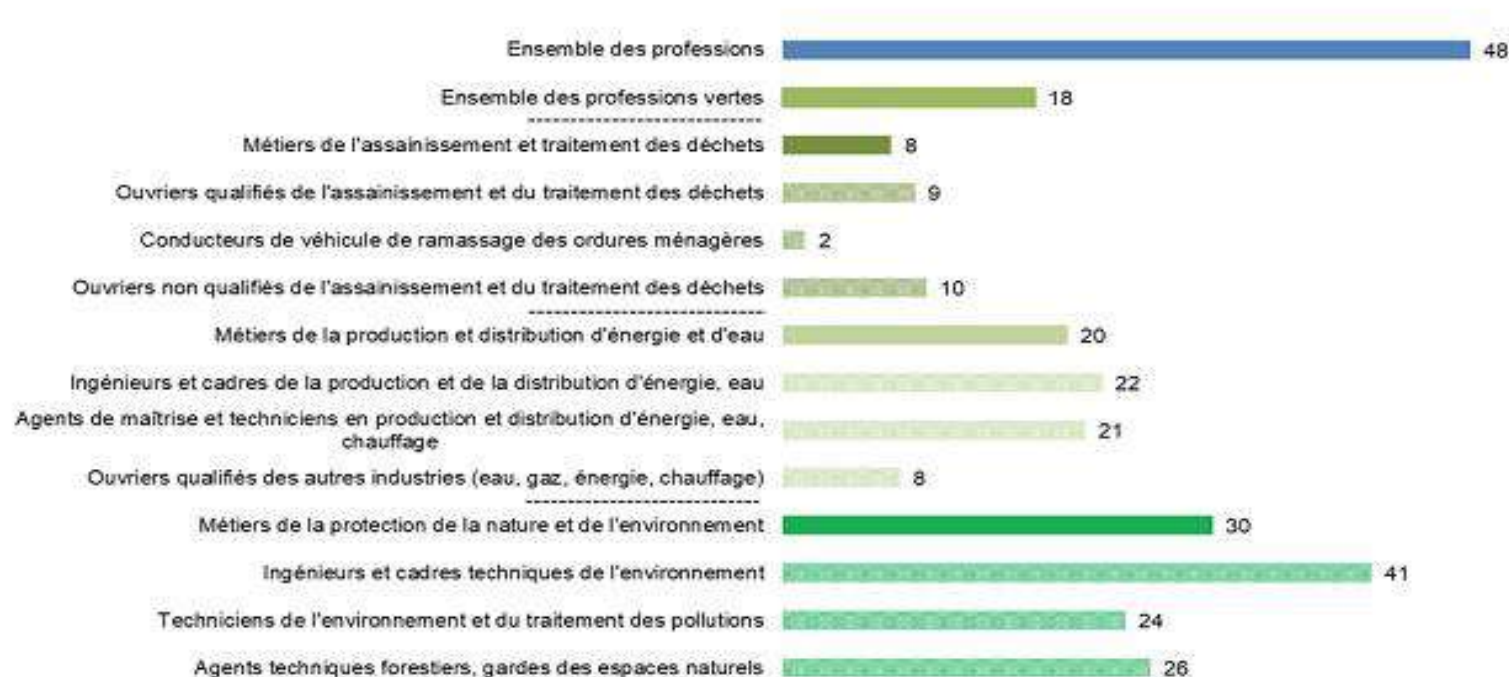
Résultats statistiques – Métiers verdissants

Part des femmes dans les professions verdissantes (en %)



Résultats statistiques – Répartition Hommes-Femmes

Part des femmes dans les professions vertes (en %)



Champ : actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant en France entière.
Source : Insee, recensement de la population 2018. Traitements : SDES, 2021

Limites données ONEMEV : il est aujourd'hui encore difficile d'appréhender finement ces données sexospécifiques et d'en tirer des conclusions permettant d'engager des actions ciblées.

Elles restent un indicateur néanmoins utile pour identifier dès à présent la place des femmes dans ces secteurs et la réalité de l'existence ici d'un levier important.

7 – Au niveau national : un enjeu d'égalité dans l'évolution des conditions de travail

- Transition des activités et métiers et évolution des conditions de travail des femmes

La transition écologique va faire évoluer les métiers et les compétences. En l'absence de politique volontariste de mixité de ces métiers, les femmes pourraient passer à côté de ces opportunités d'emploi et d'éventuelles reconversions (// mal adaptation)

= risque de dégradation des conditions de travail des femmes : **la situation peut en effet être exacerbée pour les femmes travaillant dans certains secteurs traditionnellement masculins**

expl. Exposition à la chaleur, équipements ou vêtements professionnels inadéquats

- Les obligations environnementales des entreprises et fonction publique : le dialogue social, la RSE et le devoir de vigilance comme leviers

Egalité professionnelle; VSS ; « *transition écologique et conséquences environnementales des choix stratégiques et économiques des entreprises* » sont aujourd'hui intégrées dans le champ de compétence du dialogue social.

RSE : « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ».

PARTIE 2 : Inégalités de genre et droits des femmes : les grands oubliés des politiques nationales de transition écologique

B. L'intégration du genre dans les politiques de la transition écologique nationales et territoriales : la clé de la réussite

- **Les scénarios de transition écologique** : l'impensé des enjeux de genre

La transition écologique « *est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux* ».

- L'intégration du genre dans les **politiques locales de transition** : l'exemple des transports, des mobilités et de l'urbanisme
- La faible prise en compte du genre dans les **autres politiques publiques de transition écologique** : les exemples de la politique d'économies d'énergie dans l'habitat et de la politique agricole

** précarité énergétique : familles monoparentales, 25 % des ménages, dont 80 % de femmes*

C. Pour une justice climatique genrée : la démocratie environnementale, une clé de la réussite

- L'accès à une **information environnementale de qualité, intégrant des données sexospécifiques** : « La moitié manquante »
- **L'éducation et la formation** : appréhender les comportements différenciés en matière d'environnement
- **La participation à la décision publique** : les obstacles à une participation effective des femmes dans les procédures de participation du public et de dialogue social et territorial

8 – Au niveau local : les politiques environnementales peuvent être le support de politiques d'égalité. *Exemples des transports et de l'urbanisme*

Transport et mobilité :

- Double journée des femmes. Besoins de mobilité différents
- Deux tiers des « voyageurs » empruntant les transports en commun sont en réalité des voyageuses
- Question de violences sexistes et sexuelles
- Mobilités : alternatives à la voiture individuelle

Urbanisme :

- 80% de la population en ville
- Les villes ne sont pas neutres : espaces publics genrés, équipements publics genrés. Exemple éclairage nocturne, pistes cyclables, équipements sportifs
- Logement social et famille monoparentale

Une « ville durable » qui n'intègre pas les questions de genre « creuse les inégalités »

9 – La démocratie environnementale comme clé de la réussite

Information : renforcer les données sexospécifiques

Education et formation

Une participation effective des femmes dans les procédures de participation du public et de dialogue social et territorial

« Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes » (PAES) adopté à la COP23 de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2017 :
engage les parties à *« Présenter une communication sur l'intégration systématique [...] de la sensibilisation, de la participation du public et de l'accès public à l'information dans une optique participative et favorisant l'égalité des sexes, du niveau national au niveau local, dans toutes les activités d'atténuation et d'adaptation entreprises en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris »*

Présentation de l'AVIS

« Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique »



Les axes principaux des 24 préconisations

- I** Améliorer et visibiliser la connaissance et la recherche sur l'impact différencié des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les hommes
- II** Développer la diplomatie féministe en matière de politiques environnementales et de développement durable
- III** Engager l'intégration croisée des politiques de réduction des inégalités liées au genre et des politiques environnementales nationales et locales
- IV** Faire s'engager davantage les acteurs et actrices privés et publics dans une transition écologique intégratrice des inégalités de genre à la fois comme causes et comme effets croisés
- V** Former, éduquer et renforcer la mixité des métiers verts et verdissants
- VI** Démocratie environnementale : permettre aux femmes d'être des actrices centrales des débats

Axe 1

Améliorer et visibiliser la connaissance et la recherche sur l'impact différencié des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les hommes – 6 *préconisations*

Préconisation

1

Demander au GIEC de produire, en vue de son 7ème rapport et pour les suivants, un rapport spécial qui synthétise la recherche internationale existante sur les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes et les hommes, basé sur des données sexospécifiques ...]

Préconisation

2

Intégrer la dimension genrée dans l'étude d'impact préalable des projets et propositions de lois qui concernent la transition écologique et dans les évaluations de leur mise en œuvre, permettant de mieux appréhender leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes. Renforcer les moyens du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) et repenser sa place institutionnelle afin d'en faire le service public garant de l'évaluation genrée des législations de la transition écologique.

Préconisation

4

Systématiser aux échelles internationale, nationale et locale, le recueil de données ventilées par sexe lors de l'évaluation des effets des dégradations environnementales et des catastrophes naturelles et technologiques dans les études d'impacts environnementales des projets publics et privés.

4. Construire la donnée publique permettant de mieux identifier les effets différenciés des dégradations de l'environnement et des catastrophes naturelles et industrielles sur les femmes et les hommes

Les dégâts environnementaux générés par les modes de productions « conventionnels » contribuent au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité et aux catastrophes en chaîne qui se sont fortement accrues ces dernières années : incendies, ouragans, tempêtes, glissements de terrain etc. Les scientifiques s'accordent sur le fait que la quasi-totalité des événements graves qui dévastent des territoires entiers et leurs populations sont imputables pour tout ou partie à l'action humaine. Pourtant toutes et tous ne participent pas à part égale à ces dégradations et ne les subissent pas avec la même intensité. Comme le démontre le rapport, les pays du Nord y contribuent plus que les pays du Sud, alors que ceux-ci sont les plus impactés. La direction et la gestion des secteurs les plus polluants et impactant (les secteurs énergétiques, du transport, etc.), comme notamment la propriété des terres surexploitées, sont très majoritairement exercées par des hommes. Or, ce sont les femmes qui subissent le plus les impacts

délétères de la dégradation de l'environnement et des événements climatiques extrêmes et certaines femmes plus que d'autres, selon leur groupe d'appartenance. Comme il est observé dans le rapport, elles meurent en plus grand nombre lors de catastrophes naturelles et industrielles : parce qu'elles sont plus pauvres, moins informées, tenues à des normes de genre, moins bien prises en charge etc. Les tensions sur les ressources naturelles peuvent également engendrer des conflits dont elles sont les premières victimes.

Le rapport rappelle aussi qu'en cas de catastrophe, les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes sont multipliées.

PRÉCONISATION #4

Systématiser aux échelles internationale, nationale et locales, le recueil de données ventilées par sexe lors de l'évaluation des effets des dégradations environnementales et des catastrophes naturelles et technologiques dans les études d'impacts environnementales des projets publics et privés.

Principaux acteurs-actrices	Horizon temporel
Bureaux d'études environnement Porteur.es de projets publics et privés Ministère chargé des droits des femmes Services publics de la statistique Services de secours et de planification des plans d'urgence	2025

Axe 2

Développer la diplomatie féministe en matière de politiques environnementales et de développement durable – 6 préconisations

Préconisation

7

Intégrer dans l'article **L435-1 du Code de l'Entrée, du Séjour et du Droit d'Asile (CESEDA)** relatif aux titres de séjours pour motifs humanitaires, une disposition reconnaissant que les risques climatiques, environnementaux et sanitaires du pays d'origine entrent pleinement dans les **critères permettant la délivrance d'une carte de séjour temporaire pour raisons humanitaires ou motifs exceptionnels** ; mettre en œuvre des **mécanismes de contrôle dans les centres d'accueil des personnes déplacées ou migrantes** pour éradiquer les violences à caractère sexiste et sexuelle, notamment le harcèlement que les femmes et les jeunes filles peuvent y subir.

Préconisation

8

Saisir la **commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** d'une mission de **contrôle de la mise en œuvre des engagements de la France en matière de droit à l'égalité femmes-hommes dans les plans nationaux climat et les stratégies nationales pour la biodiversité** conformément à ses engagements dans le cadre des « plans genre » de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique - CCNUCC et de la Convention sur la diversité biologique - CDB.

Préconisation

9

Mieux définir, piloter et donner une dimension programmatique à la **diplomatie féministe** ; atteindre progressivement l'**égaconditionnalité** dans les politiques portées par le ministère des affaires étrangères à l'horizon 2025 et s'engager, conformément au plan d'action genre de l'UE, à ce qu'au moins **85 % des financements d'aide publique au développement dédiés à l'adaptation au changement climatique visent également l'égalité de genre**.

Axe 2

Développer la diplomatie féministe en matière de politiques environnementales et de développement durable – 6 préconisations

Préconisation 10 Pérenniser et mieux doter financièrement **le Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF)** et **flécher les financements** pour qu'émergent davantage de projets portés par des femmes ou comportant des enjeux de genre, notamment *via* les fonds intermédiés et permettre aux projets modestes de mieux accéder à ces financements en simplifiant les procédures d'attribution.

Préconisation 11 Renforcer les moyens et **pérenniser la mission de « Point focal » du ministère en charge de l'environnement** et des questions climatiques, conformément aux engagements internationaux de la France ; **promouvoir, soutenir et développer la formation et la participation des femmes aux négociations climatiques.**

Préconisation 12 Intégrer la thématique des femmes et du changement climatique dans le **plan « Femmes paix et sécurité »** et renforcer l'amélioration des **conditions de vie des femmes dans les zones de conflits** à travers l'aide humanitaire.

9. Revoir à la hausse les ambitions de la diplomatie féministe de la France et donner à celle-ci une dimension programmatique

Comme l'a rappelé le rapport, les politiques de développement portées par la France sont un levier efficace de la mise en œuvre des enjeux croisés genre-environnement contenus dans les objectifs de développement durable. L'Agence française de développement (AFD) doit être un outil au service d'une diplomatie féministe mieux définie pour que l'aide publique au développement vise prioritairement l'égalité des sexes, le renforcement des droits des femmes et leur autonomisation économique et sociale, socle essentiel d'un développement durable. Elle doit s'engager davantage au service de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une formation de son personnel renforcée et l'application de l'égaconditionnalité progressivement étendue à tous les projets qu'elle supporte. Selon un rapport d'information sénatorial de 2021, 55 à 68 % des nouveaux programmes de l'Union européenne avaient déjà intégré cette approche du genre en 2018. En 2019 en France, cela n'était le cas que pour 41 %

des aides publiques au développement. Le plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes et les marqueurs genre de l'OCDE visent à ce que 85 % de toutes les nouvelles actions entreprises dans le cadre des relations extérieures contribuent à l'égalité de genre en 2025.

PRÉCONISATION #9

Mieux définir, piloter et donner une dimension programmatique à la diplomatie féministe ; atteindre progressivement l'égaconditionnalité dans les politiques portées par le ministère des affaires étrangères à l'horizon 2025 et s'engager, conformément au plan d'action genre de l'UE, à ce qu'au moins 85 % des financements d'aide publique au développement dédiés à l'adaptation au changement climatique visent également l'égalité de genre.

Principaux acteurs-actrices	Horizon temporel
Ministère chargé des affaires étrangères Ministère chargé des droits des femmes Ministère en charge de l'environnement AFD	2025

Axe 4

Faire s'engager davantage les acteurs et actrices privés et publics dans une transition écologique intégratrice des inégalités de genre à la fois comme causes et comme effets croisés - 4 *préconisations*

Préconisation

17

Modifier l'instrument « bilan carbone » des entreprises pour pouvoir identifier des données sexospécifiques, former les experts et expertes en bilan carbone aux questions de genre et accompagner techniquement et financièrement les entreprises s'engageant dans cet exercice.

Préconisation

18

Dans le cadre des plans de vigilance prévus au titre du « devoir de vigilance » des entreprises, développer les analyses des éventuels effets négatifs directs et indirects des activités économiques des grandes multinationales françaises, de leurs filiales et sous-traitants sur les femmes (en termes de santé, de conditions de travail, de sécurité comme de modification des espaces constituant des ressources dont elles ont la charge)

Préconisation

19

décloisonner, avec l'aide de la plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociale et sociétale des entreprises de France Stratégie, les piliers environnement et égalité des politiques RSE/RSO des entreprises privées et publiques et de la fonction publique et promouvoir un comportement responsable des entreprises en matière d'égalité femmes-hommes.

18. Mieux identifier et intégrer plus systématiquement le volet genre dans la prévention des risques sociaux au titre du devoir de vigilance des entreprises

Les grandes entreprises, et particulièrement les multinationales, ont depuis 2017 un devoir de vigilance en matière de prévention des risques environnementaux et sociaux. Dans l'ensemble de leurs cycles de production, elles doivent veiller à « la prévention des atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement » générées par leurs activités et celles de leurs filiales, de leurs fournisseurs et sous-traitants. Cette obligation prévue à l'article L225-102-4 du code du commerce concerne les entreprises qui emploient plus de 5 000 salariées et salariés en France ou 10 000 dans le monde. Comme préconisé par les grands textes internationaux et les principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales, celles-ci sont désormais tenues d'élaborer des « mesures de vigilance raisonnable » dans un plan qui conditionne aujourd'hui la commande publique. Si l'esprit du texte intègre les liens entre environnement et social, la question des impacts spécifiques sur les

femmes n'est pas explicitement visée dans les textes et n'est donc pas toujours intégrée, alors qu'elle serait facteur de progrès essentiel sur le sujet.

PRÉCONISATION #18

Dans le cadre des plans de vigilance prévus au titre du « devoir de vigilance » des entreprises, développer les analyses des éventuels effets négatifs directs et indirects des activités économiques des grandes multinationales françaises, de leurs filiales et sous-traitants sur les femmes (en termes de santé, de conditions de travail, de sécurité comme de modification des espaces constituant des ressources dont elles ont la charge) ; porter l'inscription explicite de la question de genre dans le volet « droits humains et environnementaux » dans le cadre des négociations autour de la proposition de directive européenne prévoyant d'élargir cette obligation aux entreprises européennes.

Principaux acteurs-actrices	Horizon temporel
Parlement Représentations de la France auprès de l'Union Européenne Entreprises	2024

Axe 6

Démocratie environnementale : permettre aux femmes d'être des actrices centrales des débats 2 préconisations

Préconisation

23

Instaurer la parité dans la représentation française aux COP et dans les instances décisionnelles des mécanismes et fonds climat tels que le Fonds vert pour le climat (GCF), le Fond pour l'environnement mondial (GEF), le Fonds d'investissement pour le climat, le Mécanisme de développement propre (CDM) et le Fonds d'adaptation.

Préconisation

24

Adapter le temps du débat démocratique en tenant compte des contraintes pesant sur les femmes (horaires des réunions, gardes d'enfants...) ; initier de nouveaux espaces de participation plus favorables aux femmes (*living Lab*, tiers lieux, maisons de projet, etc.) ; développer des techniques égalitaires et innovantes (éducation populaire ; prise de parole alternée, ateliers non mixtes etc.) ; intégrer les outils permettant de suivre à distance les grands débats et d'y prendre la parole.



Axe 6 : Démocratie environnementale : permettre aux femmes d'être des actrices centrales des débats

Sans les femmes, qui constituent plus de la moitié de la population, il ne peut y avoir de démocratie en général et de démocratie environnementale en particulier. C'est pourquoi il est important de réaliser la mixité effective des délégations participant aux négociations internationales et de promouvoir l'accès des femmes à la démocratie environnementale, en les associant davantage aux décisions publiques et privées dans le domaine de l'environnement. Pour cela, il faut intégrer la dimension genrée dans les processus de participation à la décision publique en matière d'environnement (débat publics, enquêtes publiques, concertations préalables, etc.) en développant la recherche et l'expérimentation sur la base des retours de bonnes pratiques locales.

23. Instaurer progressivement la parité dans la représentation française aux instances internationales en matière de climat et d'environnement

La France doit devenir un modèle de la parité des délégations et de la prise de parole des femmes en particulier dans les négociations environnementales et climatiques (dans les COP). Comme le précise le rapport, actuellement les conseils d'administration des instances décisionnelles des mécanismes financiers relatifs au climat sont composés à moins de 15 % de femmes.

PRÉCONISATION #23

Instaurer la parité dans la représentation française aux COP et dans les instances décisionnelles des mécanismes et fonds climat tels que le Fonds vert pour le climat (GCF), le Fonds pour l'environnement mondial (GEF), le Fonds d'investissement pour le climat, le Mécanisme de développement propre (CDM) et le Fonds d'adaptation.

Principaux acteurs-actrices	Horizon temporel
Ministère des Affaires étrangères Organes diplomatiques des ministères en charge de la transition écologique Ministère des droits de femmes	2024

Les prochains rendez-vous de la Fabrique d'innovation pour les transitions



Cycle « Compensation, restauration et renaturation »

avec Valérie Boisvert, chercheuse en économie de l'environnement à l'Université de Lausanne

- 22 septembre (13h30 - 14h30)
- 6 octobre (13h30 - 14h30)
- 13 octobre (13h30 - 14h30)

en distanciel



“À partir d'un diagnostic, prototyper une intervention comportementale”

L'exemple du projet d'incitation au renouvellement des appareils de chauffage au bois non performant (DREAL ARA)

avec Pierre-Emmanuel Fatisson, chef de projet qualité de l'air, plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise et Sylvaine Paris, chargée d'études qualité de l'air, (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes

16 octobre de 13h30 à 14h30
en distanciel



Table-ronde “L'eau et l'économie”

avec Hélène Arambourou (Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan), Esther Crauser Delbourg, (économiste de l'eau, consultante et fondatrice de Water Wiser), Simon Porcher (professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas et Paris-Dauphine depuis 2024), Philippe Gouteyron (sous-directeur de la sous-direction Eau, écosystèmes Aquatiques et Ressources Minérales) et Loïc Obled (directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

18 novembre de 9h30 à 11h30
en distanciel

Cycle « Economie symbiotique, pratiques régénératives et communication symbiotique »

avec Isabelle Delannoy, présidente de L'Entreprise Symbiotique et Patrick Samama, co-fondateur de L'Entreprise Symbiotique

- 1er décembre (13h30 - 14h30)
- 15 décembre (13h30 - 14h30)
- 12 janvier (13h30 - 14h30)

en distanciel

“Design et sciences comportementales : Comment associer les deux compétences dans un projet ? Quel retour d'expérience ?”

avec Melissa Portilla, designer au sein du Behavioral Insights Team France

30 octobre de 13h30 à 14h30
en distanciel

Webinaire “Ils et elles l'ont fait”

avec Eva Sadoun, cofondatrice de la plateforme d'investissement dans des entreprises à impact social et environnemental LITA.co, et autrice d'Une Économie à Nous et du podcast Loin des yeux loin du care.

4 décembre de 13h00 à 14h30
en distanciel

Merci à tous pour votre participation !

Pourriez-vous nous partager votre retour concernant cette Matinale



Le support vous sera envoyé par mail suite à cette Matinale



**Retrouvez prochainement le replay et toutes nos actions sur
notre site internet**

innovation-transformations.ecologie.gouv.fr



Pour ne rater aucune de nos nouveautés et vous inscrire à nos événements, abonnez-vous dès maintenant à notre lettre d'info !

[https:// mtect.fr/519](https://mtect.fr/519)



Nous contacter : fabrique.transitions@developpement-durable.gouv.fr